

Image not found or type unknown



Indemnisation pour retard de pose de cuisine

Par **titi**, le **26/09/2009** à **20:23**

Bonjour, nous avons fait l'acquisition d'une cuisine avec pose comprise, le montant de la cuisine a été réglé à la livraison. Le poseur a commis des fautes professionnelles il a fallu recommander une partie de la cuisine nous avons eu 2 mois de délai pour la livraison des plans de travail et une partie des meubles la cuisine était inutilisable nous avons été très déçus et avons vécu sur un chantier toute cette durée. Le vendeur reconnaît ses torts et nous demande d'évaluer le préjudice, nous n'avons aucune idée c'est pour cela que je viens vers vous. Merci de me renseigner.